

Les bienfaits de la colonisation française

Après la perte de l'essentiel de son empire colonial en Amérique du Nord et en Inde consécutive à la Guerre de Sept Ans (1756-1763), puis sous Napoléon I^{er}, la France a entamé une nouvelle entreprise coloniale en 1830. Ce nouvel empire, composé de colonies à proprement parler, de protectorats, de concessions et de mandats, s'étendait sur 12.347.000 km² à son apogée durant l'entre-deux-guerres, soit près de 10 % de la surface terrestre émergée du globe, comprenant notamment l'Algérie après la prise d'Alger (1830), l'Indochine (1863), la Tunisie (1881), Madagascar (1885), l'Afrique-Occidentale française (1895), l'Afrique-Équatoriale française (1910), le Maroc (1912), le Cameroun et le Togo (1919), ainsi que le Liban et la Syrie (1920). Si le premier empire colonial, qui coïncidait avec une phase d'expansion démographique importante, avait donné lieu à une colonisation de peuplement, comme en atteste l'envoi par Louis XIV vers la Nouvelle-France des « filles du Roy », l'empire que la France s'est constitué à partir de la Restauration a été bâti alors qu'elle n'avait gagné que 7 millions d'habitants entre 1830 et 1914, passant de 33 à 40 millions d'habitants. L'Algérie, colonie de loin la plus peuplée, comptait au maximum près d'un million d'Européens, toutes nationalités occidentales confondues, pour une population totale passant de 3 à 12 millions d'habitants entre 1830 et 1962. Il n'y eut donc pas de *grand remplacement* des autochtones, ni *a fortiori* de populicide. S'ils étaient relativement peu nombreux, les colons français n'en ont pas moins accompli une tâche immense, de telle sorte qu'on peut à bon droit affirmer que la colonisation française fut une grande œuvre civilisatrice dont nous pouvons être fiers et dont les peuples colonisés ont toutes les raisons de nous être reconnaissants.

La conquête du second empire colonial français a commencé sous Charles X. Il s'agissait en premier lieu d'une expédition française visant à mettre un terme aux attaques des corsaires et des pirates barbaresques, qui, en partance des ports d'Afrique du Nord, prenaient d'assaut les vaisseaux chrétiens et les côtes européennes depuis le Moyen Âge, pillaient la rive nord de la mer Méditerranée et réduisaient les Européens en esclavage. Dans un second temps, après de nombreux incidents, parmi lesquels le massacre des marins de la frégate française *Duchesse de Berry*, dont les têtes coupées furent vendues à Alger, et le bombardement du bâtiment de la marine royale française *La Provence*, la France s'est décidée à prendre Alger. Forte de son illustre et longue histoire militaire et ayant entamé son essor industriel, la France s'est imposée d'autant plus nettement qu'elle n'a pas rencontré de front uni. Ainsi, selon Bernard Lugan : « *La rapidité de la conquête s'explique d'abord et surtout parce que les colonisateurs n'eurent jamais face à eux une résistance globale, car il n'y eut à aucun moment la moindre solidarité entre les peuples africains. Plus encore, quand la conquête coloniale renversait des empires, leur écroulement se faisait dans l'allégresse de ceux qui avaient été exploités, d'où les aides que les Européens obtinrent lors de chaque résistance ethno-nationale* ». Cela valait aussi pour l'Algérie, où les autochtones entendaient profiter de la présence française pour se débarrasser de l'influence ottomane déclinante. La France a procédé par la suite à la conquête de l'Algérie, territoire en proie aux *razzia* tribales. Elle a

adjoint à l'Algérie, qui n'était ni un État, ni une nation, le Sahara que celle-ci n'avait jamais possédé.

Il est à cet égard très excessivement fait grief à la France d'avoir fait emploi de la force armée dans le cadre de ses efforts de pacification. Daniel Lefeuvre note ainsi que même Pélissier de Reynaud, arabophile auteur des *Annales algériennes* (1854), « *si compréhensif d'ordinaire à l'égard des Algériens, assure pourtant* “qu'ils ne font jamais de prisonniers et qu'à quelques rares exceptions près, ils égorgent tout ce qui leur tombe sous les mains” » et qu'il « *salue d'ailleurs* “comme une amélioration dans les mœurs arabes [qui] doit être remarquée, qu'en décembre 1835, pour la première fois, les Hadjoutes introduisirent dans la guerre un principe d'humanité jusqu'alors méconnu des Arabes dans leurs démêlés avec nous : ils firent des prisonniers” ». Lefeuvre note qu'il en est de même dans « *les Récits de Kabylie d'Émile Carrey, à propos, cette fois, des Kabyles* : “C'est leur coutume sauvage d'achever tout blessé et d'emporter sa dépouille comme un trophée de victoire” ». À propos de l'usage français de la force, Charles de Gaulle remarquait lors de sa conférence de presse du 31 janvier 1964 : « *Naturellement, tant que la colonisation était la seule voie par laquelle il était possible de pénétrer des peuples repliés dans leur sommeil, nous fûmes des colonisateurs, et quelquefois impérieux et rudes. Mais, au total, le bilan de ce que nous avons donné aux autres est largement positif pour toutes les nations où nous l'avons fait. [...] Pour ce qui est de nous Français, il est clair que la politique des Gentil, des Brazza, des Gallieni, des Sarraut, des Lyautey, des Ponty, qui a toujours tendu à élever les populations où leur action s'exerçait, les ont conduites à mesurer ce qui était leur possibilité nationale.* ». L'effort de pacification accompli par la France a ainsi rendu possible que, « *dans les années 1950, l'Afrique subsaharienne [fût] la partie du monde la plus paisible : ni guerre, ni coups d'État, ni massacres ethniques, ni réfugiés faméliques entassés dans des camps insalubres* ». « *Le continent ignorait alors les famines. [...] Les métropoles se faisaient un point d'honneur de transformer leurs colonies en miroir de leur propre génie. Elles y réussissaient avec plus ou moins de bonheur, souvent avec des maladroites, parfois au prix d'injustices, mais, pour la première fois de son histoire, l'Afrique noire connaissait la paix* », comme le note Bernard Lugan, ajoutant : « *Depuis la décennie 1960, la région saharo-sahélienne a connu plusieurs guerres, toutes inscrites dans la longue durée historique. Qu'il s'agisse du Mali, du Niger, du Tchad ou du Darfour, nous étions en effet en présence d'autant de résurgences de conflits gelés par la colonisation.* »

Si les différentes facettes de la supériorité stratégique et tactique française sont le moyen qui explique les conquêtes coloniales et la pacification qui s'en est suivie, on ne peut pour autant perdre de vue quels en étaient les objectifs. La France n'était en effet pas seule et, pour maintenir son rang, se devait de s'affirmer sur la scène internationale. Rivale séculaire du Royaume-Uni, autre puissance coloniale qui lui disputait ses conquêtes, ainsi que les mers, et, partant, les voies commerciales, la France a dû, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, faire face à la montée en puissance de la Prusse, puis de l'Allemagne unifiée, laquelle cherchait, au même titre que les autres puissances européennes, sa « place au soleil » dans le cadre de sa nouvelle *Weltpolitik*. Par ailleurs, après les découvertes réalisées grâce à l'exploration du continent américain et de l'océan Pacifique, et lors de l'expédition française en Égypte, les

raisons de la colonisation étaient aussi d'ordre scientifique : il s'agissait notamment de cartographier, de recenser la faune et la flore, de faire des recherches historiques ou des fouilles archéologiques.

Cependant, le succès de la colonisation française s'explique aussi et dans une large mesure par l'engouement d'une partie de la population et des dirigeants français pour le « *côté humanitaire et civilisateur de la question* », pour reprendre les mots de Jules Ferry lors de son discours du 28 juillet 1885 à la chambre des députés, c'est-à-dire pour la *mission civilisatrice* qui sous-tendait le projet colonial français et qui était perçue comme ce que l'Anglais Rudyard Kipling appelait *le fardeau de l'homme blanc*, puis également comme une *contrainte de souveraineté* sur les territoires de l'empire. Ainsi, en 1860, Napoléon III déclarait-il, lors de son discours d'Alger, que « *le but de la France doit être d'élever les Arabes à la dignité d'hommes libres, de répandre sur eux l'instruction, tout en respectant leur religion, d'améliorer leur existence en faisant sortir de cette terre tous les trésors que la Providence y a enfouis et qu'un mauvais gouvernement laisserait stériles* ». Il s'agissait en effet d'apporter aux populations autochtones ce que la France avait accumulé au cours de sa longue histoire et qu'elle avait de plus précieux. Les travaux combinés de Raymond Cartier, de Jacques Marseille et de Bernard Lugan mettent ainsi en évidence qu'en 1960, au moment de l'indépendance, 3.800.000 enfants des colonies africaines étaient scolarisés et que, dans la seule Afrique noire, 16.000 écoles primaires et 350 écoles secondaires (collèges ou lycées) fonctionnaient. En 1960 toujours, 28.000 enseignants, soit le huitième de tout le corps enseignant français, exerçaient sur le continent africain. Loin de jalousement garder pour elle sa science et son savoir-faire, patrimoine intellectuel hors pair, la France a au contraire transmis le fruit de son expérience unique. Cet ensemble de savoirs dont elle a fait don forme, en plus du legs matériel, un legs immatériel inestimable. S'il est impossible d'en dresser une liste exhaustive, on se doit de mentionner l'évangélisation, remplaçant les croyances animistes, les rites barbares et les superstitions locales ; l'art, les mœurs et, plus largement, la culture française, qui faisait l'admiration de l'Europe et du monde ; le français, langue de référence mondiale depuis les traités de Westphalie en 1648 ; les progrès de la science, domaine, parmi tant d'autres, dans lequel la France est une nation phare ; la liberté ou encore les grands principes juridiques, administratifs et financiers, issus à la fois de l'Ancien Régime, de la Révolution, de l'Empire de Napoléon, de la Restauration, puis de la République. Il s'agit là sans conteste pour les populations de l'empire colonial français de l'un des plus grands transferts de connaissances et de l'un des plus grands sauts technologiques dans l'histoire de l'humanité.

Il convient ici de rappeler combien les populations autochtones apparaissaient primitives, pour ne pas dire arriérées au regard des Occidentaux. Les conquêtes coloniales françaises s'expliquent en effet aussi par l'écart de civilisation et de développement causé par la stagnation séculaire du continent africain avant la colonisation. C'est vrai pour l'Afrique du Nord, tour à tour dominée par les Romains, les Arabes, puis les Turcs, avant l'arrivée des Français. Ça l'est plus encore pour l'Afrique noire au sud du Sahara, qu'il faut distinguer des populations noires au sud de l'Égypte, qui étaient au contact du monde oriental. Bernard

Lugan pose la question en ces termes : « *Un des grands mystères de l'histoire de l'Afrique réside dans la constatation suivante : subitement, l'histoire s'arrête au sud du Sahara. Après l'apparition de l'homme moderne, l'Afrique subsaharienne, c'est-à-dire l'Afrique noire, accumule un retard qu'elle ne parviendra plus à combler. C'est en effet avec l'Homo sapiens sapiens que l'on suit l'émergence des civilisations qui se traduit par une quintuple invention : élevage, agriculture, céramique, métallurgie et écriture ; or, aucune de ces nouveautés n'est apparue d'abord en Afrique noire* ». Cette Afrique noire n'avait en effet pas généralisé l'écriture, n'avait pas de corpus juridique élaboré ou de monnaie fiduciaire et l'utilisation de la charrue, de la traction animale et de moyens de transports sur roues y constituaient l'exception plutôt que la règle. Outre d'une agriculture à faible rendement, elle vivait en grande partie de la traite négrière qui était prioritairement interafricaine et à destination du nord de l'Afrique et du Proche-Orient. En effet, selon Olivier Grenouilleau : « *La traite transatlantique est quantitativement la moins importante : 11 millions d'esclaves sont partis d'Afrique vers les Amériques ou les îles de l'Atlantique entre 1450 et 1869 et 9,6 millions y sont arrivés. Les traites que je préfère appeler "orientales" plutôt que musulmanes — parce que le Coran n'exprime aucun préjugé de race ou de couleur — ont concerné environ 17 millions d'Africains noirs entre 650 et 1920. Quant à la traite intrafricaine, un historien américain, Patrick Manning, estime qu'elle représente l'équivalent de 50 % de tous les déportés hors d'Afrique noire, donc la moitié de 28 millions. C'est probablement plus* ». Dans ces conditions, les thèses selon lesquelles la colonisation aurait empêché le développement de l'Afrique paraissent absurdes.

Il découle des nobles motivations et des réussites dont nous venons de faire état que les Français peuvent à raison être fiers de ce que, loin de la patrie, leurs ancêtres colons ont accompli au service de la France et de son empire. Il n'en reste pas moins que, largement débitrices, les populations indigènes peuvent à juste titre être regardées comme redevables envers la France de son action.

Cette obligation apparaît particulièrement légitime lorsqu'on songe au fait que de nombreux descendants des peuples colonisés par la France doivent leur existence même aux progrès qu'elle a apportés. Les accomplissements de la médecine coloniale française et ses conséquences pour la santé et l'hygiène des populations sous son administration sont en effet indissociables de l'histoire de la colonisation française. Bernard Lugan relate ainsi : « *L'œuvre accomplie par les médecins coloniaux français fut considérable. Ils débarrassèrent les Africains de la lèpre, de la rougeole, de la maladie du sommeil, du choléra, de la variole, de la fièvre typhoïde et ils leur donnèrent la quinine qui permettait de lutter contre la malaria. Cette médecine coloniale, héritière de l'École impériale de santé de Strasbourg forma à partir de 1856 les praticiens qui suivaient une spécialité à l'hôpital d'instruction du Val de Grâce. Après l'annexion allemande de l'Alsace, deux écoles de santé furent ouvertes, l'une à Lyon en 1889 et l'autre à Bordeaux en 1890. À partir de 1904, la dernière année de spécialisation se fit au Pharo à Marseille. Parmi ces bienfaiteurs de l'humanité, François Maillot (1804-1894) découvrit l'utilisation de la quinine, Alphonse Laveran (1845-1922) identifia l'hématozoaire agent du paludisme et reçut le Nobel de physiologie en 1907, Albert Calmette (1863-1933) fonda le laboratoire de l'hôpital de Saïgon en 1894, Alexandre Yersin*

(1863-1943) découvrit l'agent bactérien de la peste, le bacille de Yersin, Paul Simond (1858-1947) montra que les puces et les poux qui prolifèrent sur les rats sont les principaux vecteurs de la propagation de la peste. Georges Girard et Jean Robic, qui avaient été formés à l'École de Santé navale de Bordeaux, puis au Pharo, à Marseille et enfin à l'Institut Pasteur de Paris, furent nommés à Madagascar alors que la peste y exerçait des ravages. Ils y inventèrent un vaccin et, comme le temps pressait, car il fallait gagner la course contre la mort, ils se l'injectèrent, servant ainsi de cobayes humains ». Ce fut en particulier le cas en Algérie à partir de 1830 : « Quand, sous les ordres du maréchal de Bourmont et de l'amiral Duperré, une armée de 36.450 hommes débarqua à Sidi Ferruch, il n'y avait pas de médecins en Algérie. Cet art y était pratiqué par des soigneurs dans les bains maures et les accouchements étaient réalisés par des matrones, les qablat. Seule exception, certains consulats européens avaient monté des centres de soins. Avant la fin du mois de juin 1830, le service de santé des Armées ouvrit ses premiers centres destinés à la population civile. En 1853, le ministre de la Guerre créa les Médecins de colonisation, qui furent au nombre d'une centaine à la fin du XIX^e siècle et qui œuvrèrent dans une soixantaine de circonscriptions, réduites au fur et à mesure de l'installation de médecins libéraux. [...] En 1944, les médecins de colonisation devinrent médecins de la santé, puis, en 1951, médecins de l'assistance médico-sociale, aidés et secondés par des infirmières visiteuses coloniales. Ils éradiquèrent le typhus, firent reculer le paludisme et la syphilis, traitée efficacement après l'introduction de la pénicilline. Ils distribuèrent les sulfamides qui permirent de traiter le trachome. Ils firent reculer puis ils éradiquèrent la tuberculose et la rage. » La baisse de la mortalité générale et infantile en particulier et donc la hausse de l'espérance de vie ont ainsi permis aux peuples colonisés de traverser la première phase de leur transition démographique et de connaître une hausse de leur population sans précédent. En l'espace de 15 ans seulement, entre 1921 et 1936, à périmètre constant, la population des colonies, protectorats et mandats de l'empire français est ainsi passée de 55,56 à 69,13 millions d'habitants. Selon les différentes estimations, la population totale de l'Afrique a en conséquence été multipliée par 7 au cours du XX^e siècle, passant d'un peu plus de 100 millions à près de 800 millions d'habitants.

Si la colonisation française a apporté la paix et la santé, elle n'a pas négligé d'apporter la prospérité. Pour mettre en valeur son empire, la France a ainsi consenti à des efforts considérables, qui n'ont cessé d'augmenter jusqu'à la décolonisation. Les travaux de Jacques Marseille ont en effet montré qu'en 1914 l'empire était la troisième destination des capitaux français exportés, derrière la Russie et l'ensemble de l'Amérique latine. En 1929, l'empire absorbait entre 30 et 40 % des investissements extérieurs totaux, c'est-à-dire privés et publics ; en 1939 ce chiffre atteignait entre 40 et 50 %. Ces sommes ont en grande partie servi à financer les productions locales, lesquelles ont pu se développer d'autant plus facilement que la métropole les protégeait de la concurrence internationale en achetant les produits à des prix le plus souvent supérieurs à ceux du marché mondial. Ont par voie de suite notamment pu apparaître et croître les secteurs des phosphates au Maroc, du vin, des minerais, puis du pétrole en Algérie à partir de sa découverte par la compagnie publique française de pétrole SN-Repal en 1956, du caoutchouc en Indochine, du cacao en Côte d'Ivoire, des arachides et des agrumes au Sénégal, du bois au Gabon, de l'huile de palme au

Cameroun, etc. Quant à la rémunération des salariés dans les colonies, elle était loin d'être toujours risible. Daniel Lefeuvre cite à cet égard un rapport de Saint-Gobain de 1949, lequel fait état d'un surcoût pour les productions coloniales : « *Pour le personnel au mois, la moyenne des [rémunérations versées] ressort à 27.000 F pour la métropole, contre 36.000 F en Algérie [...]. Par comparaison avec une usine métropolitaine située en province, l'ensemble des dépenses, salaires et accessoires est de 37 % plus élevée.* » L'activité économique que la France a fait naître et prospérer dans son empire et qui trop souvent a disparu après, que ce soit du fait des choix socialistes opérés par les élites locales sous l'influence de l'URSS, de la corruption ou d'autres facteurs, n'aurait pas été possible sans infrastructures. L'exemple de Madagascar est de ce point de vue instructif. Bernard Lugan constate en effet qu'en 1960 « *la France léguait à Madagascar 28.000 km de pistes carrossables, 3.000 km de routes bitumées ou empierrées, des centaines d'ouvrages d'art, des lignes de chemin de fer (Antsirabé - Tananarive - Tamatave - lac Alaotra et Fianarantsoa - Manakara), des ports équipés (Diego-Suarez, Tamatave, Majunga et Tuléar) et des aérodromes* ». « *La priorité française avait été l'agriculture et ses dérivés : café, vanille, girofle, canne à sucre et tabac. La culture du poivre avait été introduite avec celle du coton, du sisal, des arbres fruitiers, de la vigne et de la pomme de terre. Quant à la riziculture, elle avait été développée et, dès 1920, Madagascar en exportait 33.000 tonnes. Les ingénieurs des Eaux et Forêts avaient lutté contre l'érosion par le reboisement des hauts plateaux. Des barrages avaient été construits afin de constituer des réserves pour l'irrigation. Des industries de transformation des productions agricoles (huileries, sucreries, tanneries, conserveries de viande, etc.) avaient été créées. Ceci faisait qu'au moment de l'indépendance l'autosuffisance alimentaire était assurée et les exportations de riz courantes et régulières.* » Aussi, bien qu'elle ne soit pas due à la colonisation française à proprement parler, mais à l'influence française au sens large, on ne peut faire abstraction de la plus illustre des réalisations du continent africain. Il s'agit bien sûr de la construction par Ferdinand de Lesseps du canal de Suez en Égypte en l'espace de 10 ans seulement, de 1859 à 1869, et ce, malgré l'opposition diplomatique et les actions hostiles du Royaume-Uni et de l'Empire ottoman.

Ce n'est pas par cupidité que la France colonisa, contrairement aux lieux communs et aux reprises des thèses de Lénine, dans *L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme* (1917). On retrouve pourtant aujourd'hui encore ces contresens éculés et réfutés par la science économique, au même titre que leur soubassement, le marxisme, sous la plume d'auteurs collectivistes. Si certains acteurs privés ont sans nul doute exercé une activité économique rentable dans les colonies, les banques et leurs épargnants, en revanche, auraient bénéficié de rendements supérieurs s'ils avaient investi dans d'autres pays alors en plein essor, comme le Japon, les États-Unis ou encore l'Argentine, lesquels n'étaient pas des colonies. C'est sans compter le coût pour les finances publiques et donc le contribuable que constitua l'empire. Une partie de la classe politique ne s'y est d'ailleurs pas trompée, voyant le dilemme entre la nécessaire préparation à un affrontement avec l'Allemagne et la continuation de la politique coloniale. Après la perte de l'Alsace-Moselle, conséquence de la signature de l'inique traité de Francfort en 1871, Paul Déroulède déclara ainsi en 1884, lors de son discours du

Trocadéro, qu'« *avant d'aller planter le drapeau français là où il n'est jamais allé il fallait le replanter d'abord là où il flottait jadis, là où nous l'avons vu de nos propres yeux* ». Dans le même esprit, il affirma : « *J'ai perdu deux sœurs, et vous m'offrez vingt domestiques* ». En 1885, Georges Clemenceau, considérant qu'on ne pouvait à la fois vouloir reconquérir l'Alsace-Moselle et renforcer la présence française en Indochine, faisait ainsi chuter le gouvernement Ferry à l'occasion de l'affaire du Tonkin. Pourtant, l'honneur de la France, c'est de n'avoir négligé ni la préparation de la revanche, ni le développement colonial et, de surcroît, d'avoir accompli les deux avec succès ; ou, pour être plus précis, d'avoir réussi la première malgré les coûts humains et financiers qu'imposait le second. Daniel Lefeuvre relate à ce titre : « *En septembre 1961, alors que l'indépendance prochaine de l'Algérie ne fait plus aucun doute, le ministère des Finances évalue les conséquences économiques et financières de cette sécession. Le résultat de cette étude, loin d'être inquiétant, conclut au contraire que le lien colonial "a pour conséquence de faire payer par la France la plupart des exportations algériennes à des prix de soutien sensiblement supérieurs aux cours internationaux"* ». » Lors de sa conférence de presse du 11 avril 1961, de Gaulle déclarait ainsi : « *L'Algérie nous coûte, c'est le moins qu'on puisse dire, plus cher qu'elle ne nous apporte. Qu'il s'agisse de dépenses administratives, d'investissements économiques, d'assistance sociale, de développement culturel, ou bien d'obligations qui concernent le maintien de l'ordre, ce que nous lui fournissons en fait d'efforts, d'argent, de capacités humaines, n'a pas de contrepartie, à beaucoup près, équivalente. [...] Voici que notre grande ambition nationale est devenue notre propre progrès, source réelle de la puissance et de l'influence. C'est un fait, la décolonisation est notre intérêt et, par conséquent, notre politique.* » Il précisa par la suite sa pensée dans ses *Mémoires d'espoir* (Tome 1, 1970) : « *En reprenant la direction de la France, j'étais résolu à la dégager des astreintes désormais sans contrepartie que lui imposait son Empire [...], des charges que nous coûtaient nos colonies [...], [et de] ce qu'il nous fallait dépenser pour entretenir et encadrer [la] vie lente et reléguée [de ses populations], [...] gageure où, pour ne rien gagner, nous avions tout à perdre* ».

Autre motif à la fois de fierté et de reconnaissance et contrairement à certaines idées reçues, la France est loin d'avoir fait table rase des cultures, traditions et coutumes locales de son empire, surtout lorsqu'elles ne présentaient pas un caractère archaïque. Si l'Algérie a ainsi été départementalisée en 1848 afin de la considérer comme partie intégrante de la France, tant et si bien que Napoléon III, s'opposant ainsi au Maréchal Pélissier, dont il désapprouvait partiellement les projets pour l'Algérie, allait jusqu'à écrire : « *Les indigènes ont comme les colons un droit égal à ma protection et je suis aussi bien l'Empereur des Arabes que l'Empereur des Français* », tel ne fut pas le cas du Maroc. L'exemple marocain montre en effet combien la France savait se montrer respectueuse des institutions préexistantes. Ainsi Lyautey affirmait-il en 1916 : « *Alors que nous nous sommes trouvés en Algérie en face d'une véritable poussière, d'un état de choses inorganique, où le seul pouvoir était celui du Dey turc effondré dès notre venue, au Maroc, au contraire, nous nous sommes trouvés en face d'un empire historique et indépendant, jaloux à l'extrême de son indépendance, rebelle à toute servitude, qui, jusqu'à ces dernières années, faisait encore figure d'État constitué, avec sa hiérarchie de fonctionnaires, sa représentation à l'étranger, ses organismes sociaux.* »

Bernard Lugan explique qu'en 1912, avec le traité de Fès, la France a ainsi mis en place un dispositif institutionnel original : « *Le sultan du Maroc conservait tous les attributs de son prestige ; son pouvoir spirituel restait intact, car il demeurait imam et calife, la prière étant dite en son nom le vendredi dans les mosquées. Il n'en était pas de même avec ses pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire car il devait se contenter de signer les dahîrs présentés par la Résidence ; pour nommer les fonctionnaires, il n'avait de choix que sur les listes que cette dernière lui soumettait. Quant au Makhzen, il fut réformé et il n'eut plus qu'un rôle de façade. Le Résident de France au Maroc était nommé en Conseil des ministres et il dépendait du ministère des Affaires étrangères. Il était le représentant du Maroc sur la scène internationale, commandait l'armée, dirigeait l'administration, promulguait les décrets signés par le sultan après avoir décidé des lois et choisi les vizirs et les fonctionnaires.* » De même : « *À chaque fois que l'administration locale pouvait aider à la mise en place de l'autorité coloniale, la France conserva ainsi le pouvoir traditionnel, comme par exemple avec le roi du Dahomey jusqu'en 1900. En Oubangui-Chari, l'organisation du royaume Bandia fut maintenue jusque dans les années 1940 et, en Haute-Volta, le Moro Naba, empereur des Mossi, fut également laissé en place. Au Sénégal, après l'avoir combattue, la France s'appuya sur la confrérie des Mourides et plus largement sur les marabouts.* » Il ressort ainsi que la France a su faire preuve de désintéret et même de dévouement, tentant soit de respecter les populations, traditions, et les structures politiques locales, lorsque celles-ci existaient, soit de considérer les indigènes comme les siens, essayant de les élever à son niveau.

À mille lieues des idées fausses véhiculées par les tiers-mondistes, les indépendances ne furent presque jamais conquises dans le sang. Elles furent essentiellement accordées dans la paix et firent le plus souvent l'objet d'un consensus. Sur le continent africain en particulier, aucune puissance coloniale ne fut militairement contrainte d'abandonner ses possessions. Le cas algérien est à cet égard saisissant : c'est contre une partie de l'armée française, victorieuse sur le terrain, et d'une partie des locaux, qu'ils soient français ou autochtones, que l'indépendance fut décidée par de Gaulle. Les indépendances sont d'ailleurs loin d'avoir entraîné de la part des anciennes colonies une prise de distance générale à l'égard de la France et une condamnation unanime, bien au contraire : après l'Union française sous la IV^e République et la Communauté française sous la V^e République, la France et ses anciennes colonies ont maintenu leurs relations et coopéré dans de nouveaux cadres ; d'une part de manière bilatérale, en application des accords conclus à l'indépendance, lesquels contiennent d'ailleurs souvent des clauses exorbitantes de droit commun, par trop généreuses, qui bénéficient excessivement aux ressortissants des anciennes colonies ; mais aussi, d'autre part, de manière multilatérale, en particulier dans le cadre de l'organisation internationale de la francophonie, créée en 1970. Les liens financiers sont notamment restés très forts, comme en témoignent le maintien du franc CFA après la décolonisation, lequel a contribué, comme sous la colonisation, à offrir une remarquable stabilité financière et monétaire aux pays en bénéficiant, mais aussi l'aide au développement accordée par la France, ainsi que les transferts monétaires vers leurs pays d'origine des immigrés et de leurs descendants installés en France, mais dont la vocation est de renouer avec le pays de leurs ancêtres. Par ailleurs,

même après leur départ, la France et les Français continuent de montrer la voie et d'inspirer la pensée et l'action de leurs anciennes colonies dans de très nombreux domaines.

En 1945 débute un mouvement de décolonisation qui s'achève en 1962 avec l'indépendance accordée à l'Algérie par les accords d'Évian. Cette décolonisation n'a que partiellement été subie, elle a en grande partie été voulue par la métropole. À l'exception de l'Indochine, où les communistes ont remporté la bataille de Diên Biên Phu, conquérant leur indépendance, la France a octroyé les territoires qu'elle possédait aux élites indigènes qu'elle avait formées. Dans l'intérêt mutuel, elle a par la suite noué des liens étroits avec ces pays, qu'elle a plus qu'abondamment contribué à faire émerger et pour lesquels elle a continué de représenter un modèle. Elle peut légitimement s'honorer de l'immense accomplissement qu'elle a partant réalisé. C'est dans cet esprit, le 11 novembre 1996, à l'occasion de l'inauguration d'un monument à la mémoire des victimes civiles et militaires tombées en Afrique du Nord de 1952 à 1962 et dans un moment d'une rare lucidité, que le président Jacques Chirac, en guise de bilan, invitait à la réflexion suivante : « *Nous ne saurions oublier que [les soldats de l'armée d'Afrique] furent aussi des pionniers, des bâtisseurs, des administrateurs de talent, qui mirent leur courage, leur capacité et leur cœur à construire des routes et des villages, à ouvrir des écoles, des dispensaires, des hôpitaux, à faire produire à la terre ce qu'elle avait de meilleur ; en un mot, à lutter contre la maladie, la faim, la misère et la violence et, par l'introduction du progrès, à favoriser pour ces peuples l'accès à de plus hauts destins. Pacification, mise en valeur des territoires, diffusion de l'enseignement, fondation d'une médecine moderne, création d'institutions administratives et juridiques, voilà autant de traces de cette œuvre incontestable à laquelle la présence française a contribué non seulement en Afrique du Nord, mais aussi sur tous les continents. Traces matérielles certes, mais aussi apport intellectuel, spirituel, culturel, comme en témoigne la formation des élites francophones, qui participent au sein des instances internationales et dans le monde au rayonnement de notre pays. Aussi, plus de trente ans après le retour en métropole de ces Français, il convient de rappeler l'importance et la richesse de l'œuvre que la France a accomplie là-bas et dont elle est fière* ».

Auguste Lorrain

Références

- de Gaulle (Charles), *Mémoires d'espoir : I, Le Renouveau, 1958-1962*, Plon, 1970
Grenouilleau (Olivier), *Qu'est-ce que l'esclavage ? Une histoire globale*, Gallimard, 2014
Lefeuvre (Daniel), *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Flammarion, 2008
Lugan (Bernard), *Afrique, l'histoire à l'endroit*, Perrin, 1989
Lugan (Bernard), *Les guerres d'Afrique : des origines à nos jours*, Éditions du Rocher, 2013
Lugan (Bernard), *Osons dire la vérité à l'Afrique*, Éditions du Rocher, 2015
Lugan (Bernard), *Histoire de l'Afrique du Nord, des origines à nos jours*, Éditions du Rocher, 2016
Lugan (Bernard), *Histoire de l'Afrique, des origines à nos jours*, (2^e édition), Ellipses, 2020

Marseille (Jacques), *Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce*, Albin Michel, 2005.